

PROGRAMME D'ACTION 2013 - 2018



SAUVONS L'EAU !

La politique de contrôle de l'agence pour les aides aux interventions

Jean-Baptiste de CASTELNAU

Département des Interventions et des Actions de Bassin

Journée d'échanges sur le contrôle des aides (Lyon le 18 mars 2016)

La politique de contrôle de l'agence

1 . Le dispositif de contrôle :

Pourquoi ? depuis quand ? quels objectifs ?

2. La mise en œuvre :

Le plan de contrôle, le type de contrôle (CSF et 2^{ème} niveau), en quoi consiste un contrôle ?, les étapes et les acteurs

3 . Le bilan :

Opérations soldées et chiffres clés, écarts constatés et conséquences, quelques exemples, les enseignements

1 – Le dispositif de contrôle

Un petit retour en arrière...

➤ De 2003 à 2009 (8^{ème} programme, début du 9^{ème})

- Gestion des aides en délégations
- Vérification exhaustive de toutes les pièces au solde

➤ Depuis 2010 (fin du 9^{ème} et 10^{ème} programme)

Système déclaratif

- Allègement des pièces à fournir par le Maître d’Ouvrage au moment du solde.
- **Nouveau dispositif de contrôle agence** au niveau du processus des interventions (contrôles renforcés sur un échantillon de dossiers)

1 – Le dispositif de contrôle

Pourquoi un tel dispositif ?

Fiabiliser les aides versées par l'Agence, suite aux préconisations :

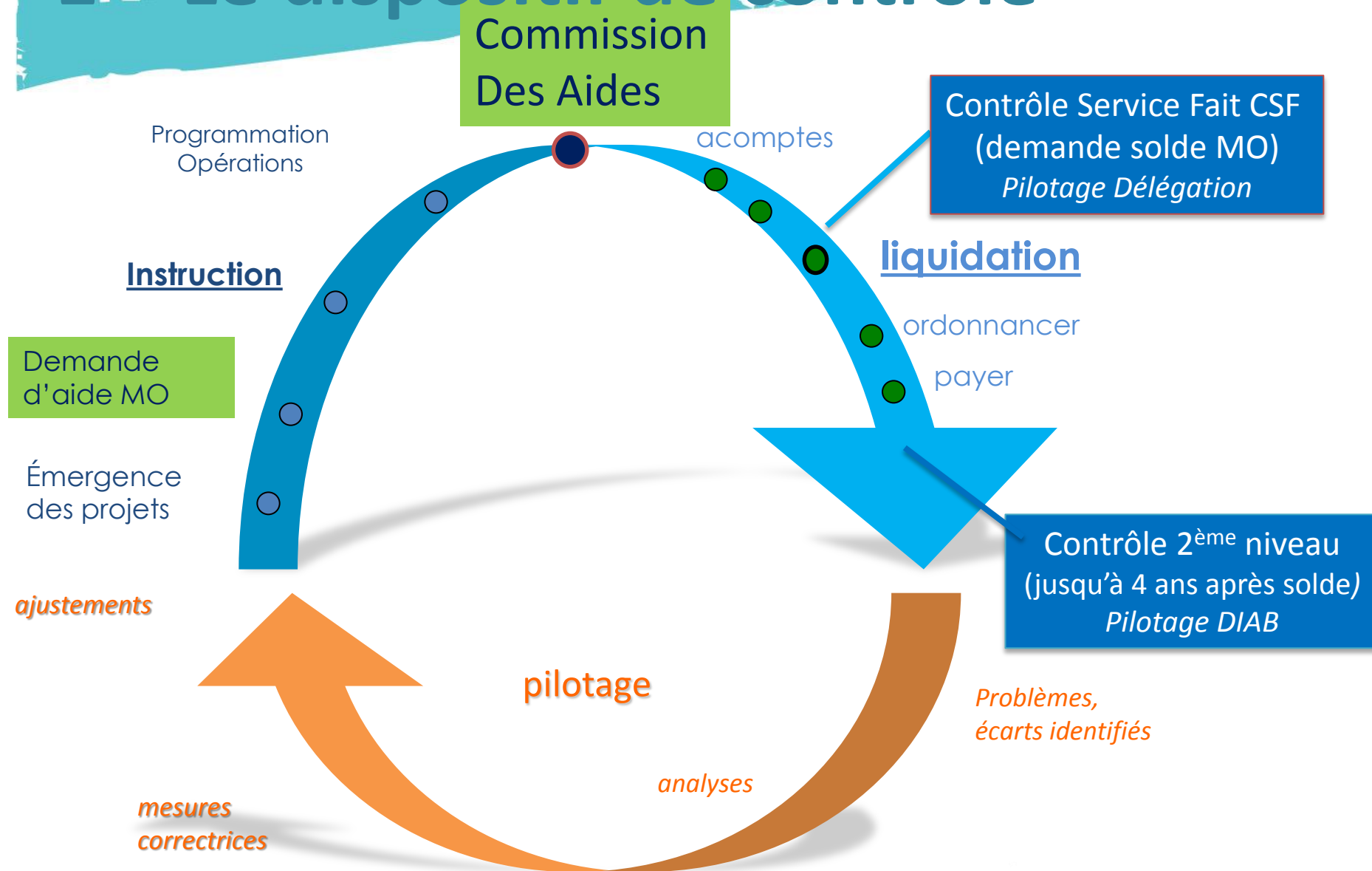
- Cour des Comptes (avril 2009 et février 2015)
- Audit de la Trésorerie Générale (juin 2009)

Quels objectifs ?

- Renforcer l'action de l'Agence par un **accroissement de sa présence sur le terrain**
- Améliorer et valoriser les **retours d'information**
- Vérifier la **bonne utilisation de l'argent public** et prévenir toute forme d'abus
- Tendre vers une **homogénéisation des pratiques**
- Améliorer la **lisibilité et la traçabilité**
- **Valoriser le travail** déjà effectué en **délégation**



1 – Le dispositif de contrôle



2 - La mise en oeuvre

Le plan de contrôle annuel

Sélection des dossiers

- Par domaines d'intervention
- Aléatoire et dirigé, critères financiers
- Avant ou après solde

2 - La mise en oeuvre

Le Contrôle de Service Fait avant le versement du solde de l'aide

À la demande de versement du Maître d'Ouvrage :

- On **verse le solde** de l'aide sur **les bases déclaratives du MO** (70% des opérations)
- On engage un **Contrôle de Service Fait renforcé** (30% des opérations)

2 - La mise en oeuvre

Le Contrôle de 2^{ème} niveau
après le versement du solde de l'aide
(dans un délai de 4 ans)

- Contrôle renforcé administratif, financier et technique sur les **bases de la convention**
- Une **centaine d'opérations** par an

2 - La mise en oeuvre

Objectif du contrôle

- S'assurer que les **objectifs de l'opération sont atteints**
- S'assurer de la **pérennité des ouvrages aidés**

Ce n'est pas de pénaliser le Maître d'Ouvrage ou de récupérer de l'argent.

2 - La mise en oeuvre

En quoi consiste un contrôle ?

- Vérifier la **validité des éléments déclarés** par le MO à sa demande de versement du solde de l'aide
- Vérifier la **conformité de l'opération** par rapport à la Convention d'Aide Financière :
 - Conformité administrative, financière
 - Conformité technique

2 - La mise en oeuvre

Les étapes d'un contrôle renforcé CSF et 2^{ème} niveau

- **Sélection** du dossier (plan de contrôle annuel)
- **Contrôle** : information, prise de rdv, visite, rapport
- **Confrontation** avec le MO si écart identifié
- **Réfaction** de l'aide si écart non levé

2 - La mise en oeuvre

Les acteurs

➤ **Ressources internes**

Délégations régionales et siège

1000 contrôles renforcés / an (2015)

➤ **Ressources externes**

Marchés avec prestataires

250 contrôles renforcés / an (2015)

3. Le bilan

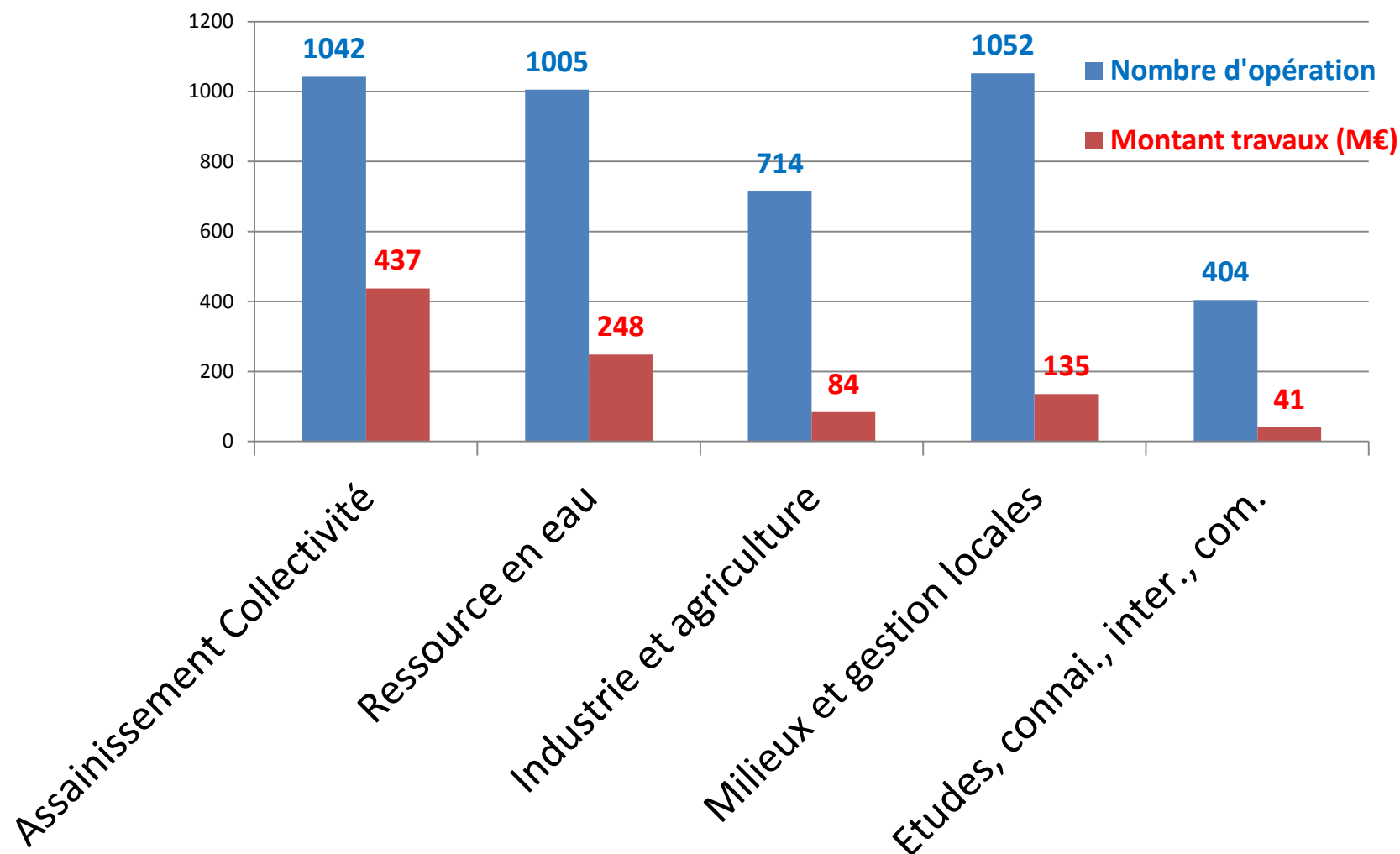
Opérations soldées en 2015

- **Nombre = 5700 demandes des MO**
 - 4200 aides directes
 - 1500 aides indirectes (contrats départementaux)

- **Montant = 320 M€ versés**

3. Le bilan : aides directes soldées 2015

4200 opérations / 945 M€ travaux



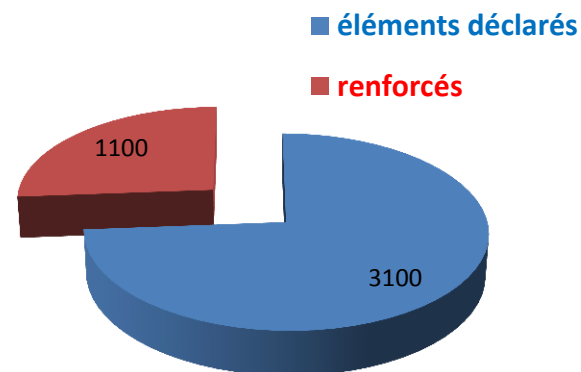
3. Le bilan : les chiffres clés du CSF

- 4200 aides directes soldées (276 M€ d'aide)
- **3100 aides versées** en fonction des **éléments déclarés**

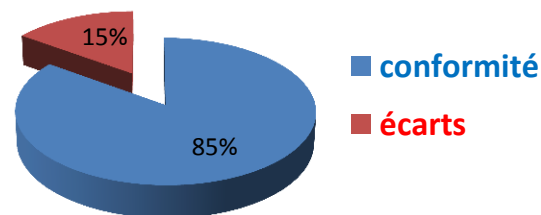
- **1100 CSF renforcés** (67 M€ d'aide)

27% en nombre

24 % en montant

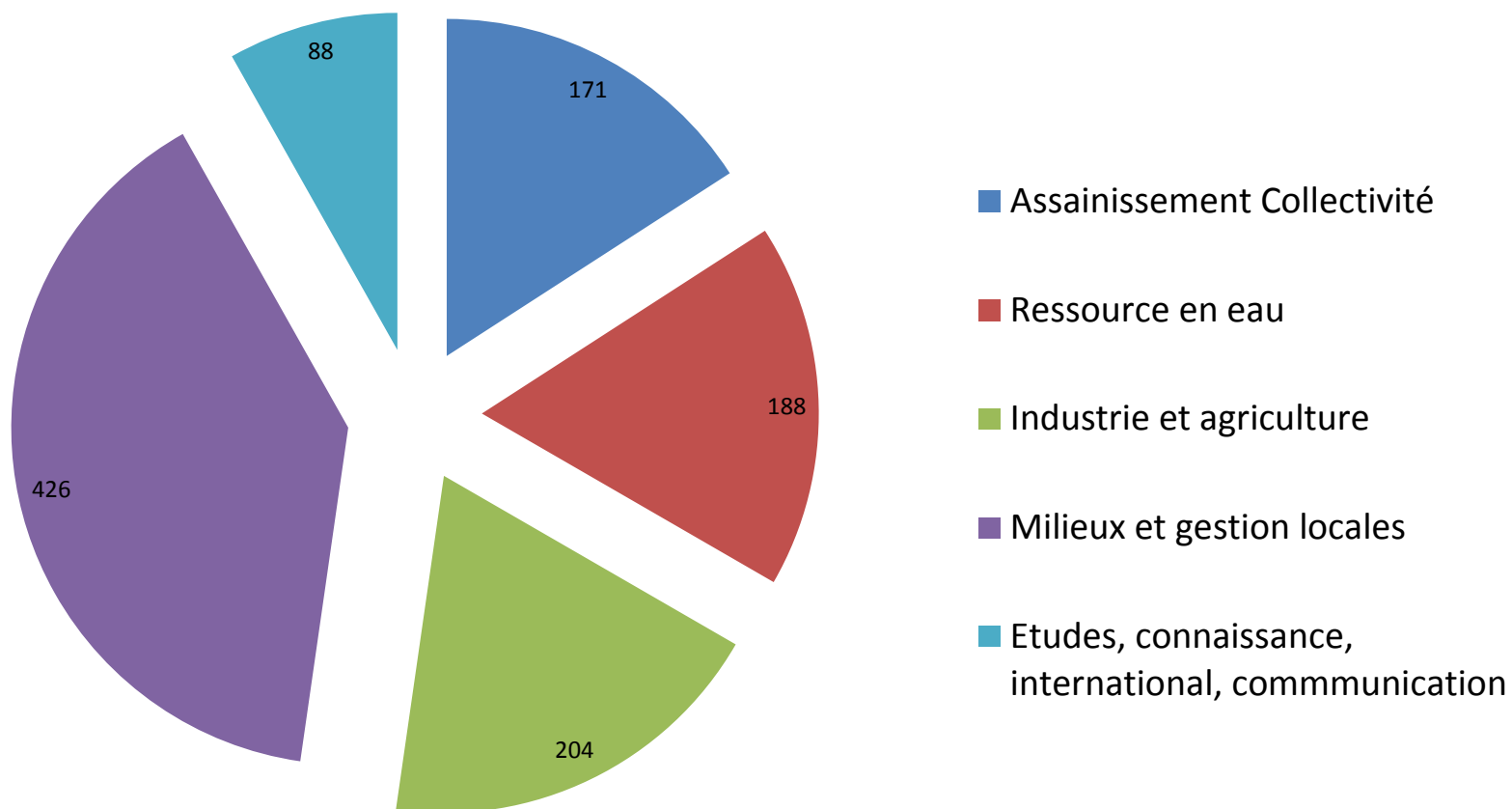


85 % d'opérations conformes
aux éléments déclarés



3. Le bilan

Répartition des **1100 contrôles renforcés** par domaines



3. Le bilan

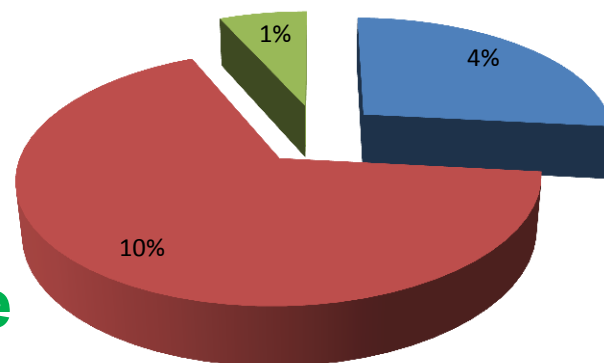
Suites données

Sur les **15%** d'opérations **avec écart** (174 opérations)

➤ **4 % sans impact financier** : écart sans incidence financière ou écart levé après confrontation

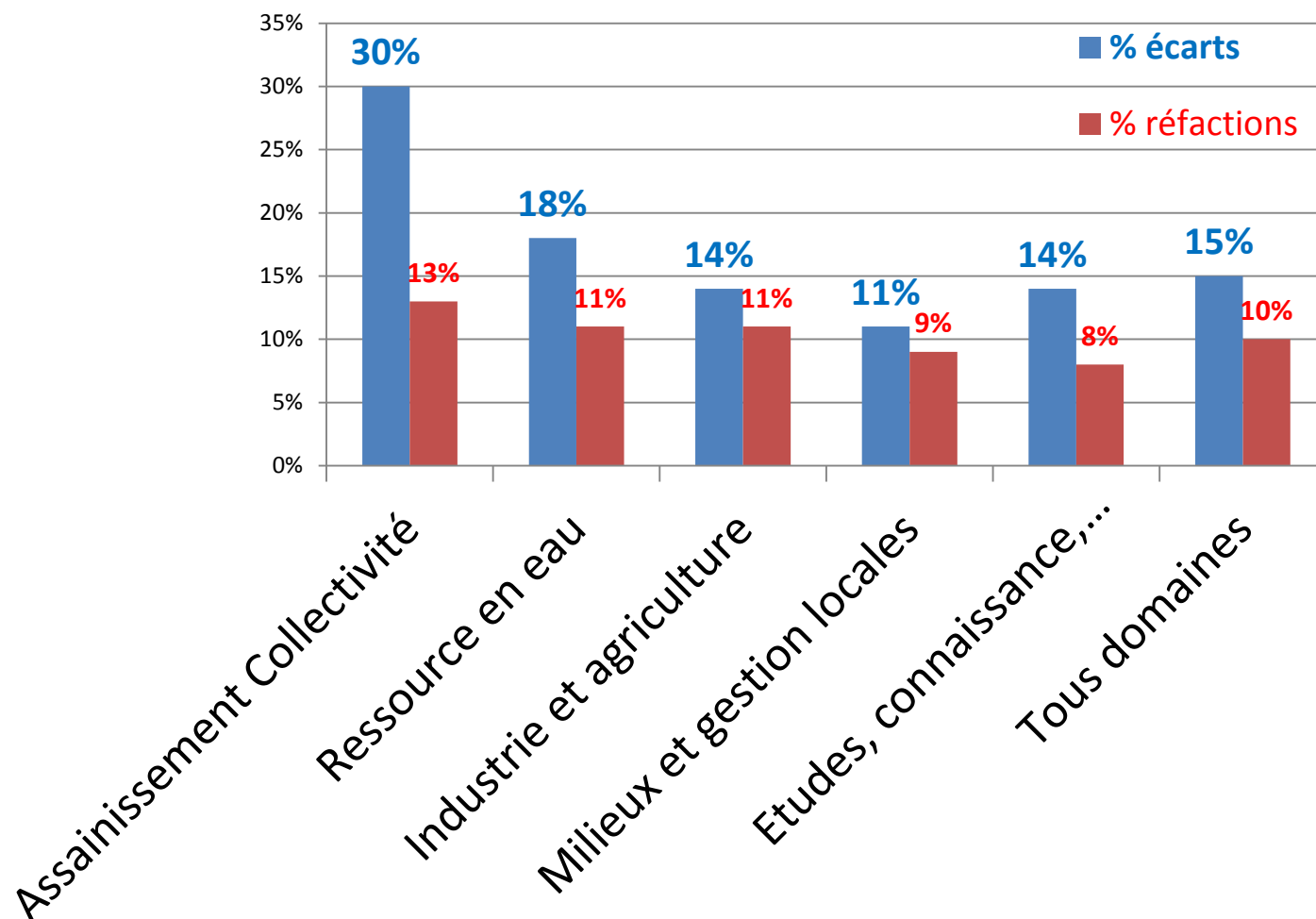
➤ **10% avec réfaction d'aide**
1,5 M€ (2,3 % en montant)

➤ **1% avec augmentation d'aide**
0,15 M€ (0,2 % en montant)



suites données

3. Le bilan %Ecart %réfactions



3. Le bilan

Les chiffres clés du 2^{ème} niveau en 2015

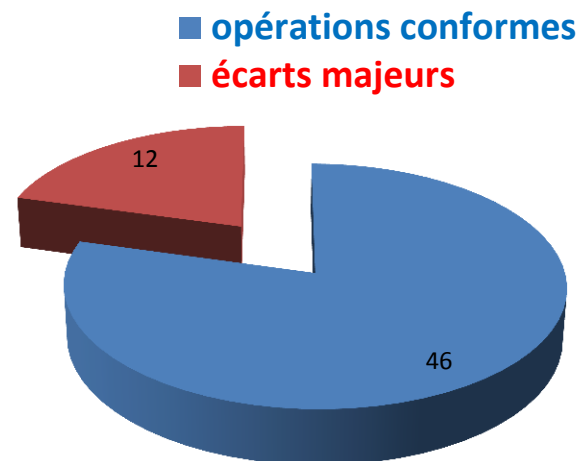
58 opérations contrôlées

49 M€ d'aides versées

12 écarts majeurs constatés

(20% des opérations contrôlées)

Réfaction potentielle 1,66 M€ (3,4%)



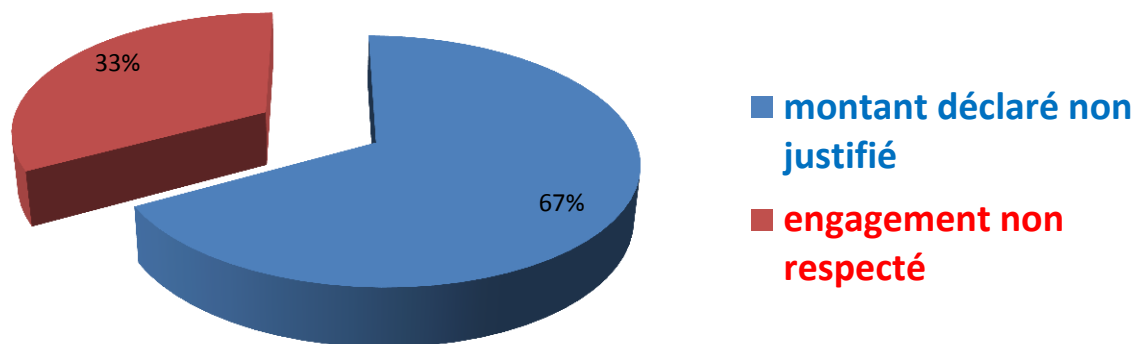
3. Le bilan : principaux écarts

1 - Montant déclaré non justifié (2/3)

- Dépenses non éligibles (travaux hors convention)
- Absence de justificatifs (factures)

2 - Engagement non respecté (1/3)

- Démarrage des travaux **avant** décision d'aide
- **Modification de l'opération** par rapport à la convention
- Objectifs non atteints
- Dispositions particulières non satisfaites



3. Le bilan

Quelles conséquences pour le Maître d'Ouvrage ?

Si l'écart n'est pas levé après la confrontation

Réfaction définitive forfaitaire partielle ou totale de l'aide versée, se traduisant par :

- **Un versement en réduction**, au moment du versement du solde de l'aide
- **Une demande de remboursement** si l'aide a déjà été versée

3. Le bilan : Zoom « réseaux d'assainissement »

25% CSF renforcés en 2015 (118 opérations)

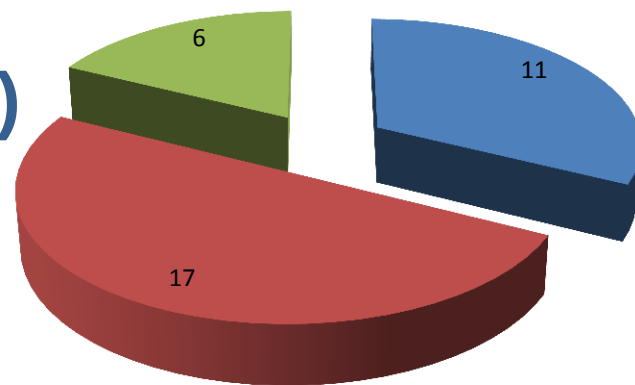
- 70% opérations conformes
- **30% opérations avec écarts** (34 opérations)

Suites données

11 sans impact financier (10 %)

17 réflexions d'aide (15%)

6 augmentations d'aide (5%)



3. Le bilan : Zoom « réseaux d'assainissement »

Objectif : s'assurer de la **conformité** et de la **pérennité des ouvrages**

Dispositions particulières réseaux

- 1 - Conformité des **essais réglementaires** préalables à la réception des ouvrages (arrêté du 21/07/2015)
- 2 - Respect de la **charte qualité** des réseaux (travaux > 150.000 €)

Formulaire de demande d'aide «assainissement » :
➤ **3 annexes** sur le site agence www.eaurmc.fr

3. Le bilan : Zoom « réseaux d'assainissement »

Les essais réglementaires

- 1 – Essais réalisés par un organisme de contrôle indépendant de l'entreprise chargée des travaux, accrédité COFRAC
- 2 – Trois types d'essais à réaliser sur l'ensemble du linéaire
 - **Compactage** : vérifie les objectifs de densification, fixés par le Maître d'Œuvre dans le CCTP des travaux
 - **Inspection visuelle** : canalisations, branchements et boîtes de branchement
 - **Essai d'étanchéité** : canalisations, branchements et regards
- 3 – Justificatifs à fournir :
 - **Résultats des essais conformes**, selon le modèle de certificat agence (annexe 3 du formulaire)
 - **Certificat d'accréditation COFRAC** de l'organisme de contrôle

3. Le bilan : Zoom « réseaux d'assainissement »

La Charte qualité des réseaux

- 1 – Engagement par délibération du respect de la charte
au dépôt de la demande d'aide (annexe 1 du formulaire)
- 2 – Charte nationale disponible sur sites Agence / ASTEE
« Guide de bonnes pratiques »
- 3 – Justificatifs à tenir à disposition pour le contrôle
 - la note ou rapport d'étude géotechnique (phase 1, 2 ou 3)
 - le cadre de mémoire technique joint au Dossier de Consultation des Entreprises
 - le justificatif de la réalisation des plans de récolement des ouvrages réalisés

3. Le bilan

Exemple de réfaction CSF

Opération « chargé de mission Milieux »

Ecart = disposition particulière non satisfaite

Animation d'un chargé de mission : 240 jours justifiés
sur les 325 jours prévus dans la Convention

Réfaction partielle, en fonction du nombre de jours

Montant de la réfaction = 14.257 €

3. Le bilan

Exemple de réfaction contrôle 2^{ème} niveau

Opération ressource en eau

Protection de captage

Ecart = Objectif non atteint

canalisation eaux usées à l'intérieur du périmètre de protection du captage, non sécurisé

Réfaction totale de l'aide

Montant de la réfaction = 155.726 €

3. Le bilan

Un dispositif de contrôle qui permet :

- **d'identifier des opérations non-conformes**, par rapport aux Conventions d'Aide Financière
- d'aboutir à **des opérations conformes**, grâce au processus de confrontation initié après contrôle (aspect pédagogique)
- **de s'assurer de la bonne utilisation des aides**, réfaction de 3 M€ en 2015 sur des opérations dont les objectifs ne sont pas complètement atteints (aspect sanction)

3. Le bilan

Quelques **pistes de progrès** pour améliorer les pratiques :

- **S'approprier les éléments de la Convention d'Aide Financière.**
- **Informar l'agence de toute modification** de l'opération par rapport à la convention d'aide financière
- **Anticiper les éléments demandés dans les dispositions particulières**



Merci de votre attention !

**Place aux témoignages des prestataires
de l'agence...**